



Mairie de Saint-Savin

04 74 28 92 40

mairie@saintsavin-isere.fr



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DELIBERATION n° 2023-006

Nombre de Conseillers en exercice : 17
présents : 11
procurations : 5
votants : 16

L'an deux mille vingt-trois, le 27 mars à 19
heures 30

Le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de SAINT-SAVIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Viviane MONTOVERT, Vice-Présidente

Date de convocation du C.C.A.S. : 20 mars 2023

PRESENTS : Mmes, Ms B. ABDELKRIM / C. BINET / M. CONTAMIN / C. DIMIER / M. FRATACCI / K. LENFANT / C. LINAGE / V. MONTOVERT / P. ROZE / M. SOBOUL / C. VACHER

ABSENTS EXCUSES : Mmes, Ms F. DURAND (pouvoir à V. MONTOVERT) / C. CASTELLI (pouvoir à M. CONTAMIN) / C. COCAT (pouvoir à C. DIMIER) / C. DENIS (pouvoir à B. ABDELKRIM) / E. DUJARDIN (pouvoir à C. BINET) / L. FRANCOIS (pouvoir à M. FRATACCI)

ABSENTS :

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET DU C.C.A.S

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Sur pouvoir de Monsieur le Président, c'est Mme Viviane MONTOVERT, Vice-Présidente du CCAS qui préside la séance en son absence. Celle-ci présente aux membres du Conseil d'Administration le Compte Administratif du budget du C.C.A.S. pour l'année 2022.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,

Vu le projet de Compte Administratif 2022,

Les opérations de l'exercice se résument comme suit :

Résultat fonctionnement

Recettes de fonctionnement	69 832,45 €
Dépenses de fonctionnement	63 749,98 €
Résultat 2022	+ 6 082,47 €

Résultat antérieur reporté-excédent	8 970,57 €
-------------------------------------	------------

Résultat de clôture excédentaire	15 053,04 €
----------------------------------	--------------------

Résultat d'investissement

Dépenses d'investissement	- €
Recettes d'investissement	- €
Résultat antérieur reporté	- €

Résultat de clôture excédent	- €
------------------------------	-----

Opérations reportées

Dépenses	- €
Recettes	- €

Affectation du résultat de clôture

1 En investissement	- €
2 Report en fonctionnement	15 053,04 €

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- 1) **DONNE ACTE** de la présentation faite du Compte Administratif 2022 tel que défini ci-dessus.
- 2) **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion.
- 3) **VOTE ET ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
- 4) **APPROUVE** le Compte Administratif 2022 du Budget du C.C.A.S

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Président pour signer les documents correspondants.

Fait à SAINT-SAVIN,

Le 27 mars 2023



Le Président,

Fabien DURAND